

PROGRAMME DE SUBVENTION VÉGÉTALISATION DES CLÔTURES

La commune de Mions a mis en place un programme de subvention dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur l'enjeu d'intégration des clôtures dans le contexte urbain et paysager.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a élaboré, à la demande de la commune, une charte de bonnes pratiques visant à favoriser l'intégration des projets de création ou de modification de clôture dans leur contexte environnant.

Dans la continuité de cette démarche, la commune souhaite encourager la végétalisation des dispositifs de clôture.

Durée du projet

Du 05 mars au 31 octobre 2021.

La date limite pour déposer une demande est fixée au 24 octobre 2021.

Subvention maximale :

Le financement à hauteur de 50 % du montant des travaux est plafonné à 150 euros par dispositif.

La subvention est limitée à 1 par logement.

La commune indique qu'une somme de 500 euros sera répartie entre les différents demandeurs. Au-delà de cette somme, aucune subvention ne pourra être accordée.

Les conditions à remplir :

- Le dispositif de clôture doit être réglementaire et conforme aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme et prendre en compte la charte de bonnes pratiques « Clôtures et habitat individuel – créer ou modifier une clôture en limite de voie » du CAUE du Rhône pour la Ville de Mions,
- La végétalisation doit être visible depuis le domaine public et favoriser la biodiversité,
- Le porteur de projet devra déposer et obtenir une déclaration préalable auprès du service urbanisme.

Documents à fournir :

Le demandeur doit fournir la facture de l'opération.

Une déclaration préalable auprès du service urbanisme

La subvention sera effectuée par virement. Il faudra donc fournir un RIB.

Ces documents devront être envoyés avec le formulaire de demande de subvention ci-dessous.

**Formulaire de demande de subvention
Végétalisation des clôtures**

1/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom – Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

2/ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type :

Nom du fournisseur :

** Vous devez présenter une preuve d'achat (facture)*

Référence de l'autorisation d'urbanisme en cours de validité (DP, PC, PA) :

3/ INSPECTION OBLIGATOIRE

Je prendrais rendez-vous avec l'instructeur des autorisations d'urbanisme afin qu'il procède à la vérification. Cette visite pourra s'effectuer dans le cadre de la Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.

4/ CERTIFICAT D'AUTORISATION DE LA VILLE (section à remplir par la ville)

Signature du représentant municipal :

5/ SIGNATURE DU DEMANDANT

Signature du demandeur :

Date :

6/ ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

Signature du responsable :

Date :